Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB23092110-AR

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

FONCIER

DB230921110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le quinze septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 29 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés :

- Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI
- Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ACQUISITION D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 39 M² DES PARCELLES AD 128 ET AD 684 SITUÉES 137 RUE RABELAIS ET CESSION D'UNE EMPRISE DE 7.5 M² A DECLASSER DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre d'un élargissement de voirie, la ville souhaite acquérir une emprise totale d'environ 39 m² des parcelles AD 128 et AD 684, à l'euro symbolique, situées 137 rue Rabelais, appartenant à SAS VA IMMOBILIER ou toutes les personnes s'y substituant.
En contrepartie, la ville souhaite vendre à SAS VA IMMOBILIER ou toutes les personnes s'y substituant, à l'euro symbolique une emprise d'environ 7.5 m² du domaine public pour l'installation d'un emplacement poubelle.

Il convient donc d'accepter :

- l'acquisition d'une emprise totale d'environ 39 m² des parcelles AD 128 et AD 684, à l'euro symbolique ainsi que la prise en charge des frais d'acte, des frais de mainlevée et des frais de géomètre par la ville ;
- la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 7.5 m² ;
- la cession d'une emprise d'environ 7.5 m²du domaine public ainsi que la prise en charge des frais d'acte et de géomètre par le futur acquéreur.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB23092110-AR

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Approuver** l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise totale d'environ 39 m² des parcelles AD 128 et AD 684, situées 137 rue Rabelais, et appartenant à SAS VA IMMOBILIER ou toutes les personnes s'y substituant,
- **Accepter** le principe de la prise en charge des frais d'acte, de géomètre et des frais de mainlevée dans le cadre de l'acquisition par la ville,
- **Constater** la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public sur une surface de 7.5 m²,
- **Approuver** la cession à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 7.5 m² du domaine public,
- **Accepter** le principe de la prise en charge des frais d'acte et de géomètre par l'acquéreur concernant la cession,
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le Jeudi 21 septembre 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)